



Congé exceptionnel - Mariage ou PACS

Par : BEATRICE DE VAUCORBEIL - Date : 21/03/2013 00:00:00

Révisé le : 02/07/2019 11:30:35 par DALILA DEMDOUM

(Art. Ref. **21_130321034306** - v. 1)

Congé exceptionnel - Mariage ou PACS

Certains événements exceptionnels de la vie peuvent donner droit à des congés supplémentaires.

5 jours ou 1 semaine	Mariage ou PACS du salarié*, sur présentation de l'acte de mariage ou de PACS Personnel en journée : 5 jours Personnel en équipe : 5 jours ou 1 semaine lorsque le cycle de travail n'est pas réparti sur 5 jours.
2 jours	Mariage ou PACS d'un enfant du salarié, sur présentation d'une attestation de la mairie
1 jour	Mariage ou PACS d'un beau-fils ou d'une belle-fille** sur présentation de la copie du livret de famille sur lequel figure l'enfant du conjoint marié ou pacsé + l'acte de mariage ou de PACS
1 jour	Mariage ou PACS d'un frère ou d'une sœur, sur présentation d'une attestation de la mairie
1 jour	Mariage ou PACS d'un ascendant (père/mère) sur présentation d'une copie de l'acte de mariage ou de certificat de PACS

(*) Mariage ou PACS du salarié

Le cumul PACS et Mariage avec la même personne donne droit à deux fois 5 jours.

(**) Enfant du conjoint marié ou pacsé

Un remariage ouvre droit de même façon qu'un premier mariage.

Le PACS est considéré comme le mariage pour l'appréciation du degré de parenté.

Délai :

Ces congés doivent être pris au moment de l'événement, ou dans la quinzaine qui suit l'événement.

Si l'évènement survient pendant la période de fermeture pour congés payés déterminée dans les accords temps travail de l'établissement (3 ou 4 semaines de fermeture estivale ou 5e semaine de décembre), les congés exceptionnels mariage ou PACS peuvent être décalés dans les 3 mois qui suivent l'évènement.

Si l'évènement survient en dehors de la période de fermeture, il ne donne pas droit à ce report.

La validation des congés sera effective après réception des justificatifs au CSP Paie via MSRH.

Articles liés

- [Congé exceptionnel - La règle](#)
- [@ : Congés exceptionnels - envoi justificatifs \(e-formulaire\)](#)